



Bourse la relève du Roy

D'un montant de **10 000 \$**, cette bourse annuelle sera remise au candidat ayant présenté le meilleur projet de transfert ou de démarrage d'une entreprise agricole ou agroalimentaire dans la MRC du Domaine-du-Roy.

Celle-ci pourra être utilisée pour l'acquisition d'actifs productifs ou tout investissement susceptible d'améliorer la rentabilité de l'entreprise.

Cette bourse est une initiative du



En collaboration avec les partenaires suivants

Partenaires Or

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation



Partenaire Argent



Partenaires Bronze



Denis Trottier
Député de Roberval



Bourse d'aide au transfert et au
démarrage d'entreprises
agricoles et agroalimentaires



Partenaires Or

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation



Une initiative du





« La MRC du Domaine-du-Roy, un territoire agricole et une industrie agroalimentaire dynamiques qui supportent ses communautés, ses entreprises et ses gens... un domaine accueillant ! »
- **Plan de développement de la zone agricole p. 48**



Pour le dépôt de votre candidature

Veillez compléter et joindre les documents énumérés ci-dessous :

- Formulaire d'inscription disponible aux bureaux du CLD Domaine-du-Roy ou en ligne au www.clddomaineduroy.qc.ca
- Plan d'affaires complet;
- Curriculum vitae.

Faites parvenir votre dossier avant le 31 décembre

- Par la poste au :

CLD Domaine-du-Roy
Bourse La relève du Roy
1209, boulevard Sacré-Cœur, C.P. 7000
Saint-Félicien (Québec) G7K 2R5

- Par courrier électronique stfelicien@clddomaineduroy.qc.ca

Pour informations

M. Marc Coulombe
Conseiller en développement
Responsable du secteur agroalimentaire
418 679-2093 poste 2382
mcoulombe@clddomaineduroy.qc.ca



Les types de projets admissibles

Agricole

- Transfert ou achat de ferme;
- Démarrage d'entreprise (élevage, cultures);

Agroalimentaire

- Transfert ou achat d'entreprise de transformation alimentaire;
- Démarrage d'entreprise de transformation alimentaire;

Les exclusions

- Restauration;
- Service de traiteurs;
- Épicerie.

Critères d'admissibilité

- Être domicilié au Québec, être de nationalité canadienne, ou avoir le statut de résident permanent;
- Être âgé de 18 à 35 ans;
- Détenir une formation répondant aux critères de la Financière agricole du Québec;
- Acquérir ou démarrer (20 % à 50 % des parts ou plus)** une entreprise agricole ou agroalimentaire située sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy;
- Avoir un projet de démarrage ou de transfert présentant des perspectives de rentabilité;
- Respecter les lois et règlements en vigueur et s'appliquant au projet.



** Consultez le site Web pour les détails.